

Paris collectifs sportifs—Loi

Que vont soutenir ces paris? Les recettes des paris collectifs ne sont pas destinées seulement aux Jeux olympiques de Calgary, mais elles financeront les arts et la culture, la condition physique et les sports amateurs, les grandes réalisations portant sur des installations d'intérêt national, de même que les recherches médicales et sur la santé. Où s'arrêtera-t-on? Il faut déplorer le jour où le financement des soins de santé au Canada dépendra des loteries et des jeux de hasard.

Examinons les faits. Ces dix dernières années, le gouvernement a sensiblement réduit la part du financement de la recherche médicale qu'il assume. En 1971, le gouvernement fédéral comblait par les fonds publics 72 p. 100 du coût de la recherche médicale. En 1979-1980, la proportion avait fléchi à 59 p. 100. Ayant cette tendance à l'esprit, j'ai deux bonnes questions à poser au gouvernement: jusqu'à quel point le financement fédéral de la recherche médicale va-t-il fondre? Les Canadiens verront-ils diminuer encore plus la part de la recherche médicale qui est financée par les recettes fiscales fédérales quand l'argent provenant des paris collectifs sur les sports sera affecté à la recherche sur la médecine et la santé?

Il ne s'agit pas vraiment du financement des Jeux olympiques. L'essentiel du projet, c'est bien autre chose. Le bill C-95 n'est rien d'autre qu'une tentative, de la part du gouvernement, de se lancer de nouveau et de façon permanente dans l'exploitation du jeu. Et il veut se lancer dans l'exploitation du jeu pour financer non seulement les Jeux olympiques, mais aussi la recherche médicale, les arts et la culture et les programmes de conditionnement et de sport amateur. La portée du bill C-95 ne se limite pas à la volonté actuelle du gouvernement d'exploiter des paris collectifs. Il ne faut pas perdre de vue qu'en vertu du paragraphe 14(2)(b) du bill, le gouvernement peut se lancer dans toute entreprise axée sur le jeu qu'il jugera légale et souhaitable; pour cela, il lui suffira de promulguer un décret du conseil.

L'ancien ministre de la Santé et du Sport amateur, l'actuel ministre d'État au Commerce international (M. Regan), qui présente aujourd'hui le bill à la Chambre, défendait ce bill à l'époque en soutenant que les gouvernements fédéral et provinciaux ont besoin d'une source de revenus non fiscaux pour réaliser certains projets. Dans son esprit, les loteries et son projet de paris collectifs sont une forme de taxation volontaire. Il a certes réussi à présenter sous un meilleur jour ce qui est, en somme, le remplacement d'une taxation équitable par l'exploitation gouvernementale du jeu. Il fallait bien s'y attendre de la part d'un gouvernement libéral qui nous a doté d'une agence de publicité appelée le Centre d'information sur l'unité canadienne.

Quelle est la vraie nature de la taxe volontaire du ministre, de sa source de revenus non fiscaux? D'une part, c'est une forme de taxation qui enlève proportionnellement davantage aux pauvres qu'aux riches. A bien y réfléchir, il n'est pas étonnant que ce soient les pauvres et non les riches qui aient un faible pour les autres formes de jeux gouvernementaux. Les loteries, les paris collectifs et d'autres tables de jeux exploitées par les gouvernements transforment des millions de Canadiens en autant de joueurs invétérés. Les promesses de richesse instantanée que fait miroiter la publicité des loteries est naturellement attirante pour les Canadiens relativement moins à l'aise.

Une étude commandée en 1977 par Loto Canada a permis de constater que 54 p. 100 des acheteurs de billets de loterie

gagnent moins de \$20,000 par an. Une étude similaire effectuée par la firme Gallup a démontré que 73 p. 100 des citoyens qui gagnent moins de \$6,000 achètent des billets de Wintario. C'est à cette clientèle que s'adressent les jeux du gouvernement.

Les députés ministériels diront «Et le bingo? Le NPD veut-il nous débarrasser du bingo parce que c'est un jeu de hasard et qu'il attire également les Canadiens les plus pauvres?». Nous ne voulons pas interdire le bingo. Si nous n'avons rien contre le bingo, c'est qu'il n'a rien à voir avec les loteries. Les bingos réunissent des gens qui participent ensemble à une activité sociale, alors que c'est en solitaire qu'on achète un billet de loterie.

• (1550)

On le fait surtout dans l'espoir de régler comme par magie tous ses problèmes financiers. Et c'est là-dessus que les gouvernements ont toujours misé pour promouvoir leurs loteries. Le directeur d'une loterie provinciale l'a d'ailleurs admis. Voici ce qu'il a déclaré:

Toute notre stratégie commerciale se fonde sur la cupidité. C'est ce qui nous fait vendre. Les gens n'achètent pas des billets pour aider une bonne cause. Ils les achètent pour gagner.

Nous y voilà donc. Des milliers de Canadiens vivent dans la pauvreté ou dans un état proche du dénuement, mais cela n'empêche pas le gouvernement de leur donner l'espoir d'améliorer leur sort. Bien sûr, on se garde bien de leur préciser que leurs chances de décrocher le gros lot sont incroyablement minces. Dans la loterie Western Express, par exemple, les chances sont de une sur 500,000. Vous avez plus de chances de vous faire frapper par la foudre que de remporter le gros lot dans une loterie canadienne, et ce sera la même chose pour ces paris sportifs.

Le gouvernement tente de tromper les gens en prétendant qu'il s'agit en fait d'un jeu d'adresse. Il suffit de prévoir le résultat final de 12 à 16 joutes de hockey ou de baseball pour remporter le gros lot. S'imagine-t-il vraiment qu'on va le croire? Au lieu d'être choisi par ordinateur, le numéro gagnant sera déterminé au hasard, en fonction du résultat d'au moins une douzaine de matchs. Je ne vois pas en quoi cela exige de l'adresse. Les chances de deviner le résultat d'une douzaine de joutes de hockey sont peut-être de une sur un million de millions. Comme chaque pari porte sur un grand nombre de matchs, même les passionnés de sport auraient une chance inouïe s'ils parvenaient à prévoir le résultat final de chaque partie.

Me signalez-vous qu'il me reste juste quelques minutes, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Corbin): Oui.

M. Sargeant: Pour résumer, nous nous opposons à cette forme d'impôt volontaire. Nous nous opposons à ce projet de loi et nous voterons contre quand il sera mis aux voix.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, nous étudions deux amendements. Je ne suis pas parfaitement d'accord avec la décision de la présidence de grouper les motions n^{os} 1 et 3. Je voudrais d'abord débattre la motion n^o 1 parce que, sauf le respect que je dois à la présidence, elle diffère carrément de la motion n^o 3. La motion n^o 1 a trait au choix des administrateurs.